

TARIFS CFE Au 1^{er} Janvier 2012

	<u>CFE</u> ⁽¹⁾	<u>Redevance</u> <u>RM</u> ⁽²⁾	<u>TOTAL</u> <u>En euros</u>
<u>Accompagnement personnalisé</u>			
- Immatriculation personne morale	100,00	125,00	225,00
- Immatriculation personne physique	60,00	125,00	185,00
- Création établissement	60,00	62,50	122,50
- Modifications personne morale	70,00	-	70,00
- Modifications personne physique	50,00	-	50,00
- Modification R.C.S. sans mouvement R.M.	70,00	-	70,00
- Société de fait	50,00	-	50,00
- Sortie de champ R.M. avec mention R.C.S. ou P.L.	50,00	-	50,00
- Déclaration de l'auto-entrepreneur	60,00	-	60,00
- Modification de l'auto-entrepreneur	50,00	-	50,00
<u>Consultation simplifiée</u>			
- Immatriculation	40,00	125,00	165,00
- Création d'un établissement	40,00	62,50	102,50
- Toutes autres formalités	40,00	-	40,00
<u>Modification d'office</u>	62,50	-	62,50
<u>Achat de liasse CFE</u>			2,00
<u>Frais de copie des pièces justificatives personne morale</u>			10,00
<u>Frais de copie des pièces justificatives personne physique</u>			5,00
<u>EIRL</u> ⁽³⁾			
- Dépôt de la déclaration d'affectation du patrimoine comprenant le coût de la radiation ⁽⁴⁾	-	42,00	42,00
- Inscriptions modificatives de la déclaration d'affectation du patrimoine et mentions	-	21,00	21,00
- Dépôt des comptes annuels ou du document comptable simplifié	-	6,50	6,50
- Notification à un autre registre en cas de double immatriculation	-	8,00	8,00
- Copie des comptes annuels ou du document comptable simplifié	-	6,00	6,00
- Extrait d'inscription de la déclaration	-	2,60	2,60

(1) En application de l'Article 26 du code de l'Artisanat

(2) Recouvrée conformément à l'Article 1601 du code général des impôts

(3) En application du Décret n°2010-1648 du 28 Décembre 2010

(4) Il n'est perçu aucune redevance pour le dépôt de la déclaration d'affectation du patrimoine lorsqu'elle intervient simultanément à la demande d'immatriculation au Répertoire